



MAIRIE DE DREUX

**AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT
ENTRE LA VILLE DE DREUX ET L'USDV HAND**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- la **Commune de Dreux**, 2 rue de Châteaudun – 28100 – Dreux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre-Frédéric BILLET,
- **L'Union Sportive Dreux Vernouillet Handball**, dont le siège est situé Espace Margaux, zone artisanale de la Tisonnière (28500) Garnay, représentée par son Président Stéphane LE CORRE,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le montant définitif de la subvention de fonctionnement versée à l'association au titre de l'année 2025 comme indiqué à l'article 5 de la convention.

Le montant total de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025 s'élève à **273 000 €**, dont 171 000 € correspondant au sport élite, 1 000 € pour le tournoi Alain SANCET N1 masculin, 3 000 € pour le Challenge Michel BARBOT et 4 000 € pour la demi-finale de la coupe de France Fédérale.

Elle sera versée comme suit :

- Une avance de 74 081 € a été consentie en janvier 2025
- Le solde de 197 919 €, incluant le Challenge Michel BARBOT et la demi-finale de la coupe de France Fédérale, sera versé en mars 2025.
- Le montant de 1 000 € relatifs au tournoi Alain SANCET N1 masculin, sera versé en juillet 2025.

Article 2 :

Les autres dispositions de la convention initiale signée, demeurent inchangées.

Fait à Dreux, le *15 Avril 2025*

**L'Union Sportive Dreux Vernouillet
Handball,** *Président*

Stéphane LE CORRE
USDV HANDBALL
Espace Margaux
ZA La Tisonnière 28500 Garnay
Tél : 02.37.42.67.08
email : contact@usdv-handball.com
Siret : 340 944 503 00028 - APE 9312Z

**Pour le Maire,
Le Conseiller municipal délégué aux sports**

Alain GUENZI

